

AUTO ECOLE FIRST CAR-CFM

INSCRIPTION

Je soussigné(e) l'élève

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Nationalité

Profession :

Adresse :

Code Postale :

Ville :

Tél. Fixe :

Portable :

@Mail Valide (Obligatoire) :

Port de verres correcteurs : Oui

Non

(Barrer mention inutile)

Demande à participer à une formation du permis B conduite en 5 jours :

Je joins à ma demande :

- ✓ 1 Photo d'identité.
- ✓ 1 Acompte de 490 € à l'ordre de CFM à joindre au dossier.
- ✓ L'attestation d'inscription au permis B.
- ✓ Le résultat du code ETG.

En cas d'absence ou d'annulation, quelque soit le motif, la formation sera entièrement dûe !

Ne rien coller, ne rien agraffer sur votre dossier, ne rien découper (photos) !

Dans le cas contraire votre inscription sera annulée

Fait le

à

Signature

CONTRAT de FORMATION au PERMIS B

Conduite 5 jours

Entre la SARL First Car au capital de 10000,00 € dont le siège social est sis 25 avenue Geoffroy Perron 30210 REMOULINS inscrite au RCS sous le n°82235433800029, N° Agr E1603000120 délivré le 30/11/2017 représentée par son gérant Patrice Millot ci-après dénommé FIRST CAR, d'une part,

Et * Madame, Mademoiselle, Monsieur _____, demeurant _____

* rayer les mentions inutiles.

Ci-après dénommé l'élève, d'autre part. Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

1.OBJET DU CONTRAT:

L'élève a choisi de s'inscrire à First Car pour effectuer une formation à la conduite auto en STAGE CONTINU. L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après versement par l'élève à First Car de l'acompte minimum et de la remise des pièces à fournir.

2.PROGRAMME DE FORMATION:

Les cours de formation sont dispensés par des moniteurs diplômés. Les programmes de formation peuvent être modifiés ou complétés par First Car pour tenir compte des évolutions éventuelles de la réglementation. Cette formule correspond à 20 heures effectives de formation dispensées par journées de 7 heures, comprenant un enseignement théorique et pratique. Tout changement de date d'examen devra être signalé par mail ou par courrier au plus tard 30 jours précédant la date initialement réservée, dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter des frais de réservation et heures d'absence. Les dates d'examens peuvent être modifiées par le service des examens des permis de conduire de la Préfecture, notamment en cas d'intempéries, d'absence d'inspecteurs, d'insuffisance de places, etc...sans que la responsabilité de First Car puisse être engagée.

3.MOYENS PEDAGOGIQUES ET MATERIELS:

Un contrôle des connaissances pratiques et théoriques sera effectué par le moniteur en cours de formation. First Car formera l'élève sur l'un de ses véhicules.

4.REGLEMENT DU CENTRE DE FORMATION:

Durant toute la formation seul le moniteur est apte à apprécier le niveau de l'élève. Ainsi seul le moniteur peut admettre l'élève à se présenter à l'examen pratique. En cas de litige, un examen blanc sera effectué. Dans le cas exceptionnel où les épreuves du permis de conduire ne pourraient être effectuées en toute sécurité et dans le respect des instructions, le moniteur pourra prendre la décision de cesser la formation sans possibilité de remboursement.

Les horaires de formation doivent être impérativement respectés.

5. PRIX DE LA FORMATION:

Le montant TTC de cette formation pratique s'élève à 1390 € (tarif hiver) 1590 € (tarif été)

- les frais d'inscription
- 20 heures de formation pratique (2)
- 1 accompagnement à l'épreuve d'examen (1)

(1). En cas de retard ou d'absence à une session de formation, d'examen ou dans le cas d'un échec à la conduite, vous devrez vous acquitter de la somme de 90 € (frais d'accompagnement + gestion dossier + heures d'absence).

(2). Toute heure supplémentaire, 50€/h.

En cas de restitution de dossier ou d'abandon, les montants dus seront facturés au détail.

Les conditions du présent contrat sont valables 6 mois à compter de sa date de signature, au-delà le First Car se réserve le droit d'en modifier les conditions et termes voire d'annuler l'inscription de l'élève.

6. MODALITES DE REGLEMENT:

- 490 € à l'inscription (L'acompte versé à l'inscription restera acquis au CFM en cas d'annulation.)
- 1100€ au premier jour de formation.

7. OBLIGATION DES PARTIES:

Les parties s'engagent à se comporter de façon loyale l'une envers l'autre.

Fait en deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties. A

,le

L'élève
Nom et Prénom
Mention lu et approuvé

Le Gérant

MANDAT

Je soussigné(e)

né(e) le

Adresse

Donne mandat au CFM pour effectuer les démarches administratives auprès de la préfecture afin de faire la demande de permis de conduire.

.

Fait à Ledenon, le

signature

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom

Né(e) le..... à

Demeurant

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné depuis plus de trois mois :

Mme, Melle, M (*)

Nom.....

Prénom

Né(e) le..... à

De nationalité

Fait à le.....

Signature hébergeant :

Signature hébergé :

(*) Rayer la mention inutile

JOINDRE: la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, ainsi que la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer de moins de 6 mois.

Article 441-1

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 4